



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA PÊCHE

<p>Direction Générale de l'Enseignement et de la Recherche 1 ter, av. de Lowendal, 75700 Paris 07 SP</p> <p>Sous-direction des établissements et de la politique contractuelle Suivi par : Yves Schenfeigel Tél : 01.49.55.51.75 Fax : 01.49.55.52.25 Mél : yves.schenfeigel@agriculture.gouv.fr</p>	<p>Secrétariat général Service des ressources humaines 78, rue de Varenne, 75349 Paris 07 SP</p> <p>Délégation à la mobilité et aux carrières Suivi par : Jean-Paul Nobecourt ou Monique Bricage Tél. : 01.49.55.42.16 Fax : 01.49.55.41.22 Mél : monique.bricage@agriculture.gouv.fr</p>
<p>NOTE DE SERVICE DGER/SDEPC/N2005-2084 SG/SRH/GESPER/N2005-1284 Date: Novembre 2005</p>	

Le Ministre de l'agriculture et de la pêche

A

Date de mise en application :
Immédiate

Date limite de réponse :
20 décembre 2005

- Mesdames et Messieurs les Directeurs régionaux de l'agriculture et de la forêt
- Mesdames et Messieurs les Chefs de service régionaux de la formation et du développement
- Mesdames et Messieurs les Directeurs des établissements publics locaux d'enseignement et de formation professionnelle agricole

Objet : Candidature personnel de direction, Guadeloupe.

Base juridique :

Article 60 de la loi n°84-16 du 11 janvier 1984, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat.

Date limite de réponse :

MOTS-CLES : Appel de candidatures, personnel de direction, Guadeloupe.

Destinataires	
Pour exécution :	Pour information :
<ul style="list-style-type: none">- Administration centrale ;- Services déconcentrés ;- Etablissements publics.	<ul style="list-style-type: none">• DAF Guadeloupe• SFD Guadeloupe

La présente note de service définit les modalités d’instruction des candidatures à un poste en Guadeloupe pour le 1^{er} mars 2006.

PERSONNEL CONCERNE :

Personnel de direction ou agent inscrit sur la liste d’aptitude.

DEMANDE DE MUTATION :

Les personnels intéressés adresseront un dossier de mutation, établi en un seul exemplaire, composé des documents suivants :

- 1° - Une lettre de candidature ;
- 2° - un *curriculum vitae* ou un relevé des services ;
- 3° - Les pièces justificatives éventuelles, comprenant en particulier des renseignements sur leur situation familiale et administrative.

Il est conseillé aux agents de prendre contact avec le chef d’établissement afin d’avoir connaissance du projet d’établissement et des caractéristiques du poste sollicité avant de s’engager sur leurs vœux. Il est rappelé que le décalage horaire par rapport à la France métropolitaine est de – **5 heures (heure d’hiver)**.

ENVOI DES DOSSIERS

Le dossier ainsi constitué sera adressé par la **voie hiérarchique** par l’agent au :

MINISTERE DE L’AGRICULTURE ET DE LA PECHE
DGER – Sous-Direction des établissements et de la politique contractuelle
Bureau des Emplois, du recrutement et de la formation initiale
1 ter, avenue de Lowendal – 75700 PARIS 07 SP

au plus tard, le 20 décembre 2005
(cachet de la poste)

Pour toutes informations et profil du poste, s’adresser au :

LEGTA de GUADELOUPE

Convenance
97122 Baie Mahault
Jean-Claude Sopena – directeur
Tél. : 05.90.95.27.66
Fax : 05.90.95.14.70

INFORMATIONS PARTICULIERES RELATIVES A CE POSTE SITUE EN GUADELOUPE :

Le poste proposé dans la présente note de service fait parallèlement l’objet d’un appel à candidature local auprès des fonctionnaires territoriaux en Guadeloupe.

Il est rappelé aux candidats métropolitains que leurs demande sera soumise après avis de la commission consultative paritaire, à l’avis du ministère délégué à la coopération, au développement et à la francophonie.

1 – Durée du séjour

En application des décrets n°96-1026 et n°96-1027 du 26 novembre 1996, la durée de l'affectation est limitée à deux ans avec la possibilité d'un seul renouvellement.

2 – Profil du poste

Voir l'annexe jointe.

**Pour le Secrétaire général
Le Délégué à la mobilité et aux carrières**

**Pour le Directeur général de l'enseignement et
de la recherche et par délégation
Le Sous-directeur des établissements et de la
politique contractuelle**

Jean-Paul NOBECOURT

Yves SCHENFEIGEL

Le poste de directeur est susceptible d'être vacant à compter du 1^{er} mars 2006.

L'EPLEFPA est constitué des centres suivants :

- Le LEGTA : lycée d'une structure de 18 classes, accueille 390 élèves.

Les filières enseignées sont les suivantes : BEPA agriculture des régions chaudes, Bac Professionnel travaux paysagers et Bac Professionnel CGEA, Secondes, Bac Général série S, Bac Technologique STAE et Bac Technologique STPA, BTSA Agriculture et régions chaudes.

Le lycée se situe à Baie Mahault, l'internat accueille environ 60 élèves.

- Deux CFPPA :

- CFPPA de Basse Terre implanté au Lamentin avec une antenne à Vieux Habitants, dispense 91 000 heures stagiaires ;

- CFPPA de Grande Terre implanté à Petit Canal, au Raizet et à Marie Galante pour des actions ponctuelles, dispense 45 000 heures stagiaires.

- Un CFA sur deux sites (Convenance et Anse Bertrand) forme environ 90 apprentis et des jeunes en pré-apprentissage.

- Une exploitation agricole, sur le site de Convenance à Baie Mahault.

Personnel : 2 ouvriers à plein temps sur budget établissement ;

Surface : 29,35 ha de SAU ;

Productions végétales : canne à sucre (19,58 ha), cultures vivrières, cultures maraîchères, horticulture et prairies ;

Productions animales : un élevage porcin (12 truies), un élevage bovin (28 vaches) ;

Total des produits : 126 000 €

Localisation géographique :

Ce poste est situé à Convenance, 971 122 Baie Mahault.

Note :

Les candidats doivent exercer déjà des fonctions de personnel de direction ou être inscrits sur la liste d'aptitude des personnels de direction des EPLEFPA.

Qualités requises :

- Disponibilité, dynamisme et réactivité ;
- Aptitude à la gestion, management, communication et négociation ;
- Capacité à conduire la gestion des ressources humaines ;
- Capacité à assurer les liens avec des partenaires multiples ;
- Capacité à conduire une politique pédagogique et éducative d'établissement ;
- Capacité à élaborer et à animer un projet d'établissement.

Personnes à contacter :

- Monsieur Gilbert Grivault, Directeur départemental de l'agriculture et de la forêt,

Tél. : 05.90.99.09.11 ;

- Monsieur Yves Schenfeigel, Sous-directeur des établissements et de la politique contractuelle,

Tél. : 01.49.55.51.75 ;

- Monsieur Jean-Claude Sopena, Directeur du LEGTA, Convenance, 97122 Baie Mahault,

Tél. : 05.90.95.27.66.